

PARCOURS ETUDES

Cycle 3

Cycle d'Orientation Amateur (COA)

Cycle 3 (COA) – 1^{ère} année (3C1)

Cours d'instrument 1h

Cycle 3 (COA) – 2^{ème} année (3C2)

Cours d'instrument 1h

Cycle 3 (COA) – 3^{ème} année (3C3)

Cours d'instrument 1h

Cycle 3 (COA) – 4^{ème} année (3C4)

Cours d'instrument 1h

Présentation obligatoire à l'examen

FORMATION MUSICALE

Si non validée au préalable
(Obtention UV 2C4)

PRATIQUE COLLECTIVE OBLIGATOIRE

MUSIQUE DE CHAMBRE – 1 an

PROJET PERSONNEL
(à valider durant le cycle)

Examen de fin de cycle 3 (COA)

Certificat d'Etudes Musicales (CEM) délivré après obtention des 5 UV
(Dominante instrumentale ou vocale / FM / pratique collective
Musique de Chambre / Projet personnel)

Cycle d'Orientation Professionnelle (COP)

1^{ère} année – DN1

Cours d'instrument 1h

2^{ème} année – DN2

Cours d'instrument 1h

3^{ème} année – DN3

Cours d'instrument 1h

4^{ème} année – DN4

Cours d'instrument 1h

Présentation obligatoire à l'examen

FORMATION MUSICALE – 2h

2 ans

PRATIQUE COLLECTIVE OBLIGATOIRE

MUSIQUE DE CHAMBRE – 2 ans

PROJET PERSONNEL
(à valider durant le cycle)

UNITE D'ENSEIGNEMENT
Validation d'un module au choix

Examen de fin de COP

Diplôme National d'Etudes Musicales (DNEM)
délivré après obtention des 5 UV
(Dominante instrumentale ou vocale / FM / pratique
collective / Musique de Chambre / **Projet personnel**)

Perfectionnement

Limité à 1 année scolaire
Réservé aux élèves se destinant
À l'enseignement supérieur
(Pôle Sup, CNSM,...)